

## EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE

### OBJET : MODALITES DE SELECTION EN EQUIPE REGIONALE – CYCLO-CROSS

#### DISPOSITIONS GENERALES

Les principes de sélections ci-dessous doivent nous aider pour choisir les coureurs ou les pilotes ayant le niveau sportif minimum pour aller concourir au niveau national, sur les challenges nationaux, les coupes de France et les championnats de France.

Ces critères de sélections doivent aussi permettre aux coureurs de pouvoir **évaluer le niveau sportif minimum** à atteindre afin de pouvoir évoluer au niveau national.

En préambule de ces critères, pour chaque sélection, rentreront en compte 4 facteurs incontournables afin de porter le maillot du comité régional :

- la condition physique et la marge de progression,
- l'aptitude au parcours de la compétition ou aux spécificités de la discipline,
- la capacité d'intégration au collectif et l'implication dans les stages de préparation,
- le respect du rôle défini par le Conseiller Technique Régional ou du Cadre Technique responsable de la sélection.

- 1- Le Conseiller Technique Sportif est le sélectionneur, il arrêtera la sélection sur proposition du ou des membres de l'Equipe Technique Régionale concerné(s) par la discipline, en fonction des critères établis.
- 2- Les athlètes ayant satisfaits aux critères énoncés ci-dessous deviennent sélectionnables au sein de l'équipe régionale pour participer aux épreuves référencées.
- 3- Le sélectionneur effectuera son choix parmi les athlètes sélectionnables dans l'intérêt de l'équipe régionale. Il sera tenu compte des capacités du sportif, de l'état de forme au moment de la sélection et de son évolution probable.
- 4- La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.
- 5- Le CTS pourra, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés, tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans les conditions optimums la compétition pour laquelle il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication prononcée par le médecin régional ou d'un comportement répréhensible.
- 6- Les athlètes s'engagent à honorer toute sélection en équipe régionale (stages et compétitions). Le refus d'une sélection entraînera l'impossibilité de courir le week-end concerné. Exception faite des sélections en équipe nationale, tout autre motif sera laissé à l'appréciation du CTS. Tout refus pourra être réhibitoire pour la suite de la saison.
- 7- Le sélectionneur se réserve le droit de ne pas appliquer les quotas attribués au comité régional.
- 8- Si le nombre d'athlètes sélectionnables est supérieur au quota attribué au comité régional, le sélectionneur établira un ordre d'accès à la sélection.
- 9- Quel que soit son niveau sportif, tout athlète qui enfreindrait les règles de l'éthique du sport, ne pourrait être sélectionné dans l'équipe régionale.
- 10- Toute sélection implique l'acceptation et la signature du règlement des sélections régionales.

## ACTIVITE DU CYCLO-CROSS

La politique régionale pour cette saison 2018/2019 de cyclo-cross est la suivante :

- 1<sup>ère</sup> manche de la coupe de France assurée par les clubs ou comités départementaux,
- 2<sup>ème</sup> manche de la coupe de France assurée par les clubs ou comités départementaux,
- Un stage de préparation finale lors de la première semaine des vacances de Noël pour une pré-sélection qui concernera les coureurs dames et hommes des catégories cadets et juniors.
- 3<sup>ème</sup> manche de la coupe de France pour les coureurs dames et hommes des catégories cadets et juniors.

Conformément aux dispositions réglementaires prises pour la catégorie des cadets, tous les athlètes désirant participer à la première manche de la coupe de France de cyclo-cross qui se déroulera à RAZE LAC SAINT PARDOUX (Aquitaine) le Dimanche 14 Octobre 2018 devront se manifester auprès de l'ETR par mail [p.courbe@hdfcyclisme.com](mailto:p.courbe@hdfcyclisme.com) **lundi 24 Septembre 2018 au plus tard.**

Le choix des coureurs ainsi que la mise en grille se fera compte tenu des résultats obtenus sur le début de saison jusqu'au dimanche 1<sup>er</sup> Octobre. Il en sera de même pour toutes les autres catégories.

Pour la deuxième manche, le choix sera effectué selon les résultats obtenus lors de la première manche, les résultats obtenus sur les compétitions régionales, les résultats obtenus sur les compétitions hors-région. Les coureurs désirant participer à la deuxième manche devront se manifester auprès de l'ETR par mail [p.courbe@hdfcyclisme.com](mailto:p.courbe@hdfcyclisme.com) le **lundi 22 octobre 2018 au plus tard.** Le choix des coureurs ainsi que la mise en grille pour les coureurs non classés sera établi suite aux épreuves du 1<sup>er</sup> Novembre 2018.

La sélection pour la 3<sup>ème</sup> manche de la coupe de France de cyclo-cross sera établie selon les modalités ci-dessous à l'issue de la manche précédente.

### Catégorie « Cadets », « Juniors » :

- Coureurs classés dans les 30 premiers de la coupe de France de Cyclo-Cross.
- Top 3 manche inter-régionale de cyclo-cross.
- Coureurs justifiant d'une performance à l'étranger ou d'un niveau national.

### Catégorie « Cadettes », « Juniors Dames » :

- Coureuses classées dans les 10 premières de la coupe de France de Cyclo-Cross.
- Top 3 manche inter-régionale de cyclo-cross.
- Coureuses justifiant d'une performance à l'étranger ou d'un niveau national.

Attention, les résultats acquis hors du comité régional ne seront pris en compte que s'ils sont transmis à l'ETR dans les délais de sélections : [p.courbe@hdfcyclisme.com](mailto:p.courbe@hdfcyclisme.com)

La sélection pour les championnats de France de BESANCON qui auront lieu les 12 et 13 Janvier 2019 sera établie à l'issue du Championnat Régional (VENDIN LE VIEIL, le 02 décembre 2018). Des coureurs concernés par la dernière manche de la Coupe de France pourront intégrer la sélection à l'issue de cette dernière.

Tous les coureurs qualifiés lors de la Coupe de France seront engagés pour les championnats de France. A cela, s'ajouteront les coureurs éventuellement engagés sur les quotas attribués au comité régional.

Seront pris en charge par le comité régional les coureurs sélectionnables suivants et par ordre de priorité :

#### **Catégorie « Cadets », « Juniors » et « Espoirs » :**

- Coureurs classés dans les 40 premiers de la coupe de France de Cyclo-Cross.
- Le champion régional s'il n'est pas qualifié par le challenge et justifie d'un niveau national.

Eventuellement si son niveau le justifie :

- 1 coureur sur le quota-régional justifiant d'une performance internationale significative avant le 10 Décembre 2017.

#### **Catégorie « Cadettes » :**

- Coureuses classées dans les 10 premières de la coupe de France de Cyclo-Cross.
- La championne régionale si elle n'est pas qualifiée par le challenge et justifie d'un niveau national.

Eventuellement si son niveau le justifie :

- 1 coureuse sur le quota-régional justifiant d'une performance internationale significative avant le 10 décembre 2017.

#### **Catégorie « Dames » :**

- Coureuses classées dans les 20 premières de la coupe de France de Cyclo-Cross.
- 1 coureuse justifiant d'une performance internationale significative avant le 10 décembre 2017.
- La championne régionale si elle n'est pas qualifiée par le challenge et justifie d'un niveau national.

#### **Catégorie « Elites » :**

- Coureurs classés dans les 20 premiers de la coupe de France de Cyclo-Cross.
- 1 coureur sur le quota-régional justifiant d'une performance internationale significative avant le 10 décembre 2017.
- Le champion régional s'il n'est pas qualifié par le challenge et justifie d'un niveau national.

Les résultats acquis hors du comité régional ne seront pris en compte que s'ils sont transmis à l'ETR dans les délais de sélections : [p.courbe@hdfcyclisme.com](mailto:p.courbe@hdfcyclisme.com)

Jérémie FROMONTEIL,  
CTR HAUTS-DE-FRANCE.